

Loi sur les relations de travail
dans la fonction publique



Devant la Commission des relations
de travail dans la fonction publique

ENTRE

MARY BROWNRIGG

fonctionnaire s'estimant lésée

et

**LE CONSEIL DU TRÉSOR
(Statistique Canada)**

employeur

Devant: J. Barry Turner, commissaire

**Pour la fonctionnaire
s'estimant lésée:** [Elle-même](#)

Pour l'employeur: [Roger Lafrenière, avocat](#)

Affaire entendue à Hamilton (Ontario),
le 30 avril et le 1^{er} mai 1997.

DÉCISION

M^{me} Mary Brownrigg, par son grief, conteste la cessation de son emploi d'une durée déterminée au niveau PM-2 à titre de chef de zone de recensement (CZR), Statistique Canada, Recensement (Région de l'Ontario), section Hamilton-Niagara. Elle a accepté cette nomination le 11 août 1995 (pièce E-2) et devait être en stage probatoire pendant neuf mois.

Voici la teneur de la lettre de cessation d'emploi (pièce E-7) en date du 13 décembre 1995 que lui a envoyée M. Wilf Bozzato, directeur intérimaire de la région de l'Ontario, Statistique Canada :

[Traduction]

Comme suite à l'entretien que vous avez eu avec M. David Beeching le 11 décembre 1995, je confirme qu'il est mis fin à votre emploi d'une durée déterminée à Statistique Canada. Vous trouverez ci-joint un relevé d'emploi.

Il vous faudra rendre les cartes, les manuels, le matériel de formation et les fournitures qui vous ont été remis, y compris votre carte-photo d'identité. On communiquera avec vous pour prendre des arrangements afin que quelqu'un passe prendre ce matériel.

Toute demande de remboursement de frais de déplacement sera réglée dès que nous aurons recouvré le matériel ci-dessus.

Nous vous remercions à l'avance et vous souhaitons la meilleure des chances dans vos entreprises futures.

Son grief, daté du 19 décembre 1995, est ainsi formulé :

[Traduction]

JE CONTESTE LE FAIT QUE LA DIRECTION A ILLÉGALEMENT MIS FIN À MA NOMINATION POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE SOUS PRÉTEXTE D'UN JUSTE MOTIF.

M^{me} Brownrigg demande la mesure corrective suivante :

[Traduction]

RÉINTÉGRATION DANS MON POSTE D'UNE DURÉE DÉTERMINÉE SANS PERTE DE SALAIRE ET/OU D'AVANTAGES SOCIAUX. DES EXCUSES PAR ÉCRIT ET EN

*PERSONNE. LE RETRAIT DE TOUS LES DOCUMENTS
PERTINENTS DE TOUS MES DOSSIERS.*

L'audience a duré deux jours; cinq personnes ont témoigné et vingt-six pièces ont été produites en preuve.

À première vue, il semblerait qu'un renvoi en cours de stage ne soit pas arbitrable en vertu de l'article 92 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Cependant, M^e Lafrenière a fait valoir que les personnes employées par Statistique Canada dans le groupe Administration des programmes (PM) à compter du 1^{er} avril 1995 pour le recensement de la population de 1996 étaient visées par un décret d'exclusion rendu en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, à savoir le décret C.P. 1995-466 daté du 21 mars 1995 (pièce E-1), ce qui rendait le grief de M^{me} Brownrigg arbitrable. M^e Lafrenière s'est reporté à l'extrait suivant de la pièce E-1 :

ATTENDU QUE la Commission de la fonction publique a décidé, en vertu du paragraphe 41(1) de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, d'exempter de l'application de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, les personnes nommées pour une période déterminée à compter du 1^{er} avril 1995 afin d'être employées par Statistique Canada dans les groupes Commis aux écritures et aux règlements, Administration des programmes, Services administratifs, Services d'information et Services divers relativement à la cueillette et au traitement des données dans le cadre du recensement de la population de 1996, au cours de la période commençant le 1^{er} avril 1995 et se terminant le 31 mars 1997;

Il a donc demandé que j'entende le grief sur le fond. J'ai accédé à sa demande.

M^e Lafrenière a soutenu par ailleurs que la norme qui s'applique à la décision de l'employeur de mettre fin à l'emploi de stagiaires est exposée par Brown et Beatty dans *Canadian Labour Arbitration*, 4^e édition, au chapitre 7:5020, à la page 7-210 (pièce E-3), dont voici des extraits :

[Traduction]

[...] Ces arbitres obligeraient plutôt l'employeur à prouver que les facteurs, les normes et la conclusion qui l'ont amené à mettre fin à l'emploi d'un stagiaire jugé inapte étaient raisonnables et fondés. Pour reprendre les propos d'un arbitre, l'employeur, lorsqu'il établit si sa décision de renvoyer

un employé en cours de stage n'a pas été prise de façon arbitraire, discriminatoire ou de mauvaise foi,

[...] doit s'assurer que l'employé a eu une possibilité raisonnable de montrer qu'il [...] possédait les aptitudes et les qualités voulues pour occuper un poste permanent, et qu'il a lui-même évalué de façon juste ses aptitudes et ses qualités en vue d'occuper un emploi permanent.

À cet égard, l'arbitre qui examine l'affaire doit s'assurer que le processus qui a servi à évaluer le stagiaire n'était pas arbitraire, discriminatoire ou teinté de mauvaise foi, et une cour de l'Ontario a conclu qu'il existe un devoir général d'équité même à l'endroit des stagiaires.

L'avocat a demandé l'exclusion des témoins. Après avoir expliqué à la fonctionnaire ce que demandait M^e Lafrenière, et après avoir expliqué dans les grandes lignes comment nous allons procéder, j'ai acquiescé à la demande.

Résumé de la preuve

1. M^{me} Lois Brown, qui était chef de district de recensement (CDR) au bureau de Statistique Canada à Kitchener en 1995-1996, travaille en recensement depuis 1976. Elle connaît donc très bien les responsabilités des CZR. Burlington et une partie de la région Hamilton-Wentworth assignée à la fonctionnaire s'estimant lésée faisaient partie de son district. M^{me} Brown est devenue la supérieure immédiate de la fonctionnaire.

M^{me} Brown a rencontré la fonctionnaire vers la fin de juillet 1995 à titre de suivi d'une entrevue que son superviseur, M. Beeching, avait eue avec M^{me} Brownrigg au sujet d'un poste de CZR (description de travail, pièce E-4). En juillet, M^{me} Brown avait besoin d'un numéro de téléphone et d'une adresse pour la fonctionnaire, mais elle n'a pas reçu cette information avant septembre 1995.

La témoin a reconnu un plan de formation des CZR, étape 1 (pièce E-5), qui avait servi à la formation des CZR du 14 novembre 1995 jusqu'au vendredi 24 novembre 1995, à Toronto, pour les quelque 70 à 80 CZR venant de partout en Ontario. C'est elle qui a donné presque toute la formation.

Les CZR, a-t-elle ajouté, recevaient la formation voulue pour accomplir leur travail, qui consistait notamment à prendre connaissance de la région qui leur était

assignée. La plupart des CZR logeaient ensemble au même hôtel. M^{me} Brownrigg a reçu la permission de demeurer chez sa mère à environ quinze minutes de voiture de l'endroit où avait lieu la formation.

M^{me} Brown a dit qu'elle s'était pour la première fois inquiétée à propos de la fonctionnaire durant la formation lorsque M^{me} Brownrigg s'attachait trop à des détails sans importance au détriment de la perspective globale qui devait être celle d'un CZR. Un CZR, a-t-elle expliqué, doit interroger et engager pour son secteur une douzaine de commissaires au recensement (CR) qui, à leur tour, engagent chacun de 15 à 20 recenseurs. En bout de ligne, un CZR peut avoir 250 à 300 personnes qui relèvent de lui ou d'elle. Le recensement est un travail très intense qui oblige le personnel à bien dominer la situation en tout temps, et il faut parfois prendre des décisions rapidement. Pendant qu'elle était en formation durant un jeu de rôle où elle interrogeait une candidate CR - les CZR prenait alors des notes puisqu'ils auraient à interroger environ 24 personnes pour en trouver 12 qui répondaient aux critères - une candidate CR a énuméré d'autres activités auxquelles elle se livrait telles qu'aller à son chalet, jouer au bingo et au bridge, et elle a mentionné qu'elle engagerait des amis et voisins si elle était choisie. M^{me} Brownrigg a indiqué qu'elle retiendrait la candidature de cette personne pour un poste de CR, tandis que M^{me} Brown a affirmé qu'il s'agissait là de raisons pour ne pas retenir sa candidature. M^{me} Brown a mis en doute le jugement de la fonctionnaire s'estimant lésée en matière d'embauche à la suite de ce jeu de rôle.

M^{me} Brown avait des réserves au sujet de la capacité de la fonctionnaire d'interpréter les cartes géographiques et elle a reconnu une carte de Statistique Canada pour Hamilton-Wentworth (pièce E-6), qui faisait partie du secteur assigné à la fonctionnaire. L'utilisation de ces cartes pour prendre connaissance de sa zone de recensement est un aspect très important du travail du CZR, a-t-elle ajouté, car cela permet d'éviter les surprises lors du dépôt des formules de recensement par les CR, sans compter que les CZR peuvent ainsi prendre connaissance de tout secteur qui pourrait poser des problèmes aux CR. À partir des cartes, d'expliquer M^{me} Brown, les CZR peuvent déterminer les limites floues, les zones de croissance, l'endroit où prend fin une route, les endroits où le travail sera plus difficile; la carte permet en outre d'éviter les chevauchements avec le CZR de la zone voisine. M^{me} Brown a témoigné que la fonctionnaire était la seule personne en formation qui avait de la difficulté à

déterminer ses limites; elle semblait perdue quant aux secteurs qui relevaient d'elle. M^{me} Brown a conclu que, puisque M^{me} Brownrigg avait de la difficulté à lire une carte, cela aurait des effets négatifs sur les CR et les recenseurs dans la région Hamilton-Wentworth, en particulier un peu plus tard.

M^{me} Brown a rencontré la fonctionnaire le lendemain de la formation pour lui formuler ses préoccupations à propos du saut que celle-ci se trouvait à faire en passant du poste de CR qu'elle avait occupé en 1991 à celui de CZR, et pour lui expliquer qu'un CZR devait examiner la situation globale et ne pas s'attarder aux menus détails comme M^{me} Brownrigg avait tendance à le faire.

Après la formation, qui a pris fin le 24 novembre 1995, la fonctionnaire a apporté avec elle quelques fournitures telles que des cartes, des brochures pour les tests à faire subir aux CR et des guides. Les CZR avait également de l'étude à faire à la maison et ils étaient censés commencer à étudier les secteurs qui ne leur étaient pas familiers. M^{me} Brownrigg connaissait très bien la région de Burlington, mais non la partie Hamilton-Wentworth. Les CR devaient être sélectionnés et embauchés au plus tard à la fin de février 1996. Grand & Toy, le fournisseur d'articles de bureau choisi, devait avoir livré aux CZR de l'Ontario leurs fournitures dans la semaine suivant la fin de la formation le 24 novembre 1995. Les fournitures de M^{me} Brownrigg ne sont pas arrivées à la date prévue et celle-ci a accusé M^{me} Brown d'avoir empêché leur livraison. La témoin a nié avoir fait une telle chose, et a ajouté qu'aucun autre CZR ne lui avait téléphoné pour signaler un retard dans la livraison des fournitures. Une des collègues de M^{me} Brown, M^{me} Cathy McCarthy, était chargé d'expédier les fournitures et a dit à M^{me} Brown qu'il y avait un problème d'approvisionnement dans le cas de M^{me} Brownrigg. M^{me} Brown a expliqué que la fonctionnaire n'aurait pas dû contacter M^{me} McCarthy directement à propos de ses fournitures puisque, d'après la « chaîne de commandement », c'est à M^{me} Brown que les CZR devaient signaler leurs problèmes.

M^{me} Brown a témoigné qu'elle et M. D. Beeching, chef régional du recensement, s'étaient réunis à Toronto avec la fonctionnaire le mercredi 29 novembre 1995 afin de discuter des deux principales préoccupations de M^{me} Brown : les difficultés de la fonctionnaire concernant les cartes et la prise de connaissance de sa zone de recensement ainsi que ses aptitudes relatives à la conduite d'entrevues. Le 29 novembre, la fonctionnaire avait amorcé la sélection des CR, avait effectué le

devoir à la maison et cherchait des locaux, mais elle n'avait pas encore pris connaissance du secteur Hamilton-Wentworth. Le 29 novembre, M^{me} Brown a donné instruction à la fonctionnaire de prendre connaissance de ce secteur et de ne rien faire d'autre entre temps.

La témoin Brown a déclaré que le 29 novembre 1995 elle estimait que le rôle de CZR était au-delà des capacités de la fonctionnaire et elle lui a suggéré d'accepter un poste de CR; M^{me} Brownrigg lui a répondu qu'elle y penserait pendant qu'elle prenait connaissance de sa zone de recensement. Elles se sont entretenues le dimanche 3 décembre, et la fonctionnaire lui a alors dit que tout allait bien. Elles ont eu un autre entretien le 4 décembre, auquel moment M^{me} Brown a donné quatre jours à la fonctionnaire pour terminer la prise de connaissance du secteur Hamilton-Wentworth, et surtout pour chercher les endroits où les limites étaient floues. M^{me} Brown a dit avoir reçu peu de rétroaction à ce sujet, les notes manuscrites figurant sur la carte de Statistique Canada de Hamilton-Wentworth (pièce E-6) étant les siennes. M^{me} Brown a témoigné avoir fait le tour du secteur en six heures. Parce qu'elle avait l'impression que M^{me} Brownrigg résistait à prendre connaissance du secteur, elles se sont rencontrées le vendredi 8 décembre pour faire le point sur ce que la fonctionnaire avait fait jusque-là. Selon M^{me} Brown, à ce moment-là la fonctionnaire n'avait pas trouvé les limites floues, ignorait quel genre d'agriculture il y avait dans le secteur, avait passé trop de temps dans un terrain de camping et n'avait pas consigné de notes détaillées dans le cahier des dossiers du CZR tel que l'exigeaient les directives adressées aux CZR. La fonctionnaire « pensait comme un CR et non comme un CZR, d'ajouter M^{me} Brown, alors je lui ai offert de l'aider, mais elle n'a jamais demandé d'aide ». Selon M^{me} Brown, la fonctionnaire est également allée voir d'autres chefs de district de recensement comme M^{me} Joyce Davidson, faisant fi de la filière hiérarchique une fois de plus, et elle a mis en question tout ce que M^{me} Brown lui avait demandé de faire.

M^{me} Brown, M. Beeching et la fonctionnaire sont de nouveau rencontrés le lundi 11 décembre. La fonctionnaire a dit qu'elle avait communiqué avec M^{me} Davidson. M^{me} Brown estimait que la fonctionnaire mettait toujours en question son pouvoir et qu'elle ne faisait pas ce qu'on lui avait demandé de faire. La témoin a affirmé que le poste de CR avait de nouveau été discuté et que l'entrée en fonctions ne serait pas avant mars 1996.

M^{me} Brown a conclu en disant que la fonctionnaire ne satisfaisait pas aux exigences du poste et que plus elle attendait pour la remplacer, plus il deviendrait difficile de répondre aux exigences du recensement.

La fonctionnaire s'estimant lésée a contre-interrogé M^{me} Brown. Cette dernière a déclaré que lorsqu'il a été mis fin à l'emploi de la fonctionnaire, celle-ci n'a pas volontairement retourné ses fournitures. M^{me} Brown a dit à la fonctionnaire qu'elle (M^{me} Brown) avait l'option de demander à la GRC de passer les prendre. M^{me} Brown a ajouté que la raison pour laquelle elle avait rencontré la fonctionnaire en juillet 1995 était parce qu'elle devait approuver son embauche après que M. Beeching l'eut interrogée. À propos de la pièce E-5, page 10, l'exercice de prise de connaissance sur le terrain, à la question de savoir quel exercice avait effectivement été accompli, M^{me} Brown a répondu qu'ils avaient fait des tours d'appartements et quelques maisons en rangée et qu'ils avaient examiné certains changements de route près de l'endroit où la formation avait lieu. Il était impossible de faire un secteur agricole.

Lorsque la fonctionnaire lui a demandé pourquoi elle n'avait pas testé d'autres CZR à propos de leur prise de connaissance de leur zone de recensement ou sur leurs capacités d'interprétation des cartes, M^{me} Brown a répondu qu'elle n'avait pas de craintes au sujet de la capacité des autres CZR d'utiliser les cartes. M^{me} Brown n'a pas qualifié de harcèlement à l'endroit de la fonctionnaire la conversation téléphonique qu'elle avait eue avec elle concernant la prise de connaissance de la zone de recensement, mais elle avait de sérieuses réserves au sujet de la capacité d'interprétation des cartes de celle-ci. M^{me} Brown a expliqué que, lorsqu'elle a initialement rencontré la fonctionnaire en juillet 1995 - M^{me} Brownrigg lui avait alors dit qu'elle était très à l'aise à faire le secteur de Burlington -, M^{me} Brown a modifié les limites du secteur Hamilton-Wentworth et a réparti la responsabilité d'une partie de ce secteur entre les CZR des environs, puis elle a transmis cette information à Statistique Canada. Il aurait été très difficile de modifier les limites pour satisfaire un CZR particulier après que Statistique Canada avait reçu ces renseignements. M^{me} Brown a en outre témoigné que la fonctionnaire avait participé aux exercices de formation et de promotion du travail d'équipe, mais qu'elle avait énormément de difficulté à accepter l'autorité de M^{me} Brown, ce qui n'aurait pas été propice à une bonne relation de travail dans un contexte de recensement. Durant la formation, d'ajouter M^{me} Brown, la fonctionnaire mettait en question la façon de traiter les logements collectifs, par

exemple un terrain de camping. On lui a répondu que ces cas seraient expliqués à la fin du programme de formation. M^{me} Brown a répété qu'elle n'était pas heureuse du résultat du jeu de rôle auquel avait pris part la fonctionnaire durant l'exercice de formation où il s'agissait d'interroger un candidat à un poste de commissaire au recensement.

Lorsque la fonctionnaire lui a demandé si elle se rappelait avoir été informée par téléphone que ses fournitures n'avaient pas encore été reçues, M^{me} Brown a répondu : « Vous auriez pu me dire que vos fournitures tardaient à arriver. » À propos de la réunion du 29 novembre qui a eu lieu avec M. Beeching à Toronto, la fonctionnaire a admis qu'on lui avait donné instruction d'aller prendre connaissance du secteur Hamilton-Wentworth. Elle a déclaré avoir compris qu'elle avait jusqu'au 9 février pour prendre connaissance de toute sa zone de recensement. M^{me} Brown a précisé que la fonctionnaire lui avait dit au téléphone, un certain dimanche soir, qu'elle connaissait très bien le secteur Hamilton-Wentworth. Si un CZR lui avait fait part de préoccupations et lui avait demandé de l'aide supplémentaire, d'ajouter M^{me} Brown, elle la lui aurait donnée volontiers. La fonctionnaire ne lui a jamais dit qu'elle avait des difficultés concernant Hamilton-Wentworth.

M^{me} Brown a affirmé que le fait de ne pas recevoir les fournitures dans la semaine où elles étaient censées être livrées n'était pas un facteur critique à l'exercice global à ce stade-là du programme de recensement.

Lorsque la fonctionnaire a demandé à M^{me} Brown si, le lundi 27 novembre, cette dernière lui avait dit sur quoi porterait la réunion du 29 novembre avec M. Beeching, la témoin a répondu qu'elle avait dit à la fonctionnaire qu'elle avait certaines craintes, ce dont elle lui avait d'ailleurs fait part après une journée de formation. M^{me} Brown a reconnu que le 29 novembre la fonctionnaire avait terminé son programme d'étude à domicile, mais qu'elle voulait que celle-ci se concentre sur la prise de connaissance de la zone de recensement. Elle ignorait quand les fournitures avaient finalement été livrées au domicile de la fonctionnaire, mais elle a souligné une fois de plus que cela n'était pas très important à ce stade-là.

M^{me} Brown a déclaré que, à la dernière réunion avec M. Beeching le lundi 11 décembre, la fonctionnaire ne reconnaissait pas l'autorité de M^{me} Brown; lorsqu'on lui a offert le poste de CR, la fonctionnaire a répondu qu'elle y penserait mais qu'elle

estimait néanmoins être capable de remplir les fonctions de CZR. La fonctionnaire a refusé à deux reprises la possibilité de remplir les fonctions de CR, d'ajouter M^{me} Brown.

Lorsque la fonctionnaire lui a demandé pourquoi elle n'avait pas eu de partenaire de formation, la témoin a répondu qu'elle voulait la jumeler à quelqu'un qui avait beaucoup d'expérience à cause de ses lacunes par rapport aux entrevues qui avaient été révélées par le jeu de rôle. (Il ne m'a jamais été expliqué clairement pourquoi la fonctionnaire n'avait pas eu de partenaire durant le programme de formation.)

À la question de savoir pourquoi on n'avait pas montré à la fonctionnaire comment utiliser le télécopieur, M^{me} Brown a répondu qu'elle pensait qu'un technicien allait montrer à tous les CZR comment utiliser ces machines, mais qu'elle n'était pas certaine quelle machine la fonctionnaire allait obtenir. M^{me} Brown a répété qu'on avait essayé de mieux former la fonctionnaire, mais que celle-ci n'acceptait pas son autorité; en fait, la fonctionnaire a fait le contraire de ce qu'elles avaient convenu le 8 décembre concernant la filière hiérarchique à respecter.

Lorsque l'avocat de l'employeur l'a réinterrogée, M^{me} Brown a affirmé que l'employeur avait reçu quelques jours après la cessation de l'emploi de la fonctionnaire le matériel qui devait être recouvert d'elle. M^{me} Brown a ajouté qu'elle n'avait pas été inconséquente dans les diverses directives qu'elle avait données quant à l'ordre dans lequel la fonctionnaire devait accomplir le travail.

À ce moment-ci, la fonctionnaire s'estimant lésée, par l'entremise de M^e Lafrenière, a produit la pièce E-10, un sommaire chronologique de ce qui lui était arrivé entre le lundi 20 novembre et le lundi 11 décembre. M^{me} Brownrigg a signalé que, à la page 2 de la pièce E-10, pour le mardi 28 novembre, il était inscrit une réunion qu'avaient eu avec M. Beeching les trois chefs de district de recensement (CDR), réunion au cours de laquelle M^{me} Brown avait exprimé ses préoccupations au sujet de la fonctionnaire. M^{me} Brownrigg estimait que cela était plutôt suspect, car le lundi 27 novembre M^{me} Brown lui avait demandé de rencontrer M. Beeching le mercredi 29 novembre.

2. M^{me} Cathy McCarthy, en novembre et décembre 1995, était chef de l'administration pour le recensement de 1996, au bureau de Toronto. Elle était responsable du logement de tous les travailleurs en Ontario et chargée d'envoyer les télécopieurs, les téléphones, les fournitures, etc. Le 4 décembre, M^{me} McCarthy a reçu un appel téléphonique de la fonctionnaire, qui se demandait où se trouvaient ses fournitures de bureau. Elle a reconnu sa note manuscrite datée du 5 décembre 1995 (pièce E-11) expliquant à M. Beeching la nature de l'appel de la fonctionnaire. Environ cinq CZR qui travaillaient dans la région de M^{me} Brown et dans certaines régions éloignées avaient également des problèmes concernant la livraison de leurs fournitures, mais un commis qui travaillait avec M^{me} McCarthy s'occupait de la situation. Grand & Toy devait avoir livré les fournitures directement aux divers CZR en Ontario. Selon la témoin, le nom de la fonctionnaire n'avait pas été rayé de cette liste d'envoi, et personne ne lui avait dit non plus de l'enlever. Le 4 décembre, au téléphone, M^{me} McCarthy a tenté d'expliquer à la fonctionnaire que la livraison des fournitures était entre les mains d'un tiers. M^{me} McCarthy a affirmé qu'elle était curieuse à l'époque de savoir comment M^{me} Brownrigg avait obtenu son numéro de téléphone. C'était le premier contact direct qu'elle avait eu avec la fonctionnaire, bien qu'elle eût fait une présentation durant la période de formation à Toronto. À la question de savoir si M. Brownrigg lui avait déjà téléphoné, la témoin a répondu : « Non, jamais. »

En contre-interrogatoire, M^{me} McCarthy a fait remarquer que la liste du personnel sur laquelle figurait son numéro de téléphone (pièce E-18) et que la fonctionnaire avait utilisée pour la joindre était censée servir uniquement aux fins internes du personnel. La témoin a dit ignorer que le mari de la fonctionnaire avait d'abord téléphoné à un certain M. Ron Gayadeen à propos du manque de fournitures. La fonctionnaire était très bouleversée au téléphone lorsqu'elle parlait à M^{me} McCarthy et cette dernière ne pouvait l'arrêter de parler. Les fournitures ont été livrées peu de temps après leur conversation le 4 décembre, d'ajouter M^{me} McCarthy. L'expédition des télécopieurs ne relevait pas de la témoin.

3. En 1995, M. David Beeching était chef régional du recensement, à Statistique Canada, pour le Sud et l'Ouest de l'Ontario. Trois CDR relevaient de lui, a-t-il dit, et en bout de ligne, une fois le recensement pleinement en marche, environ 6 000 personnes travaillaient sous sa supervision. M. Beeching a interrogé la fonctionnaire

en juillet 1995 en vue d'un poste de CZR, et il a reconnu la pièce E-9 comme étant le curriculum vitæ de la fonctionnaire. Il estimait que celle-ci était satisfaisante. La fois suivante où il a vu la fonctionnaire a été durant la période de formation en novembre 1995. Pendant la formation, M^{me} Lois Brown avait exprimé certaines craintes à propos de la fonctionnaire et des progrès qu'elle faisait en formation. La fonctionnaire, d'ajouter le témoin, avait approché des personnes autres que sa supérieure immédiate pendant la formation; on lui avait donné instruction de consulter M^{me} Brown chaque fois qu'elle avait des questions. M. Beeching a ajouté : « M^{me} Brown est la surveillante la plus expérimentée sur le terrain en Ontario; en fait, elle est peut-être la personne la plus expérimentée sur le terrain au Canada en ce qui a trait au recensement. »

M. Beeching a ajouté que M^{me} Lois Brown lui avait parlé un peu de l'exercice de jeu de rôle auquel avait pris part la fonctionnaire ainsi que des problèmes dont elle était témoin concernant le rendement de la fonctionnaire aux séances d'utilisation des cartes et de formation.

Le témoin Beeching a reconnu la pièce E-10, le résumé chronologique des événements ayant trait à M^{me} Mary Brownrigg, et a signalé que le mardi 28 novembre, à la page 2, était la journée où il avait décidé de mettre quelque chose par écrit au sujet des réserves que M^{me} Lois Brown avait concernant la compétence générale de la fonctionnaire s'estimant lésée. Le 27 novembre, a-t-il ajouté, il a décidé d'avoir une réunion avec la fonctionnaire le 29 novembre pour résoudre un problème potentiel en vue de maintenir l'harmonie au sein de son groupe de recensement. Il a résumé dans la pièce E-10 les points qu'avait soulevés avec lui M^{me} Brown le 28 novembre. M. Beeching a reconnu une note qu'il avait écrite à son intention (pièce E-12) et dans laquelle il énumérait les divers points qu'il souhaitait aborder avec la fonctionnaire le mercredi 29 novembre. Il a effectivement abordé chacun de ces points à la réunion du 29 novembre et M^{me} Brownrigg, pour sa part, avait apporté un résumé dactylographié de tout ce qu'elle avait accompli depuis la fin de sa formation le 24 novembre, document qu'elle lui a remis à la réunion (pièce E-13). Il n'avait pas demandé un tel document de la fonctionnaire. C'est elle qui avait de son propre chef résumé ce qu'elle avait fait au cours des derniers jours. La réunion a duré environ 45 minutes, de préciser M. Beeching; elle s'est déroulée raisonnablement bien, mais il y avait, de la part de la fonctionnaire, une certaine tension, un peu d'amertume et de l'hésitation à assister à cette rencontre en partant. Cependant, d'ajouter le témoin, il était tout à fait

raisonnable de la part de M^{me} Brown d'insister pour que la fonctionnaire prenne connaissance de la zone de recensement. M. Beeching a ajouté : « La prise de connaissance de la zone de recensement était une priorité pour le recensement de 1996. » Il a reconnu la pièce E-14 comme étant le résumé de leur rencontre qu'avait rédigé la fonctionnaire. Il ne l'avait pas demandé, mais il s'agissait d'un résumé assez fidèle de ce qui s'était passé. Ce que M. Beeching voulait de la fonctionnaire, c'était un rapport faisant le point sur ses progrès par rapport au processus de prise de connaissance. M^{me} Brownrigg avait effectivement tenté de prendre connaissance du secteur Hamilton-Wentworth, mais selon lui elle n'avait pas accompli cette tâche comme il faut. Le secteur Hamilton-Wentworth, d'ajouter le témoin, ne représentait environ qu'un douzième de la superficie totale de la zone dont la fonctionnaire devait prendre connaissance. M. Beeching a en outre témoigné qu'il avait demandé à M^{me} Cathy McCarthy de lui écrire un résumé de son entretien du 4 décembre avec la fonctionnaire concernant les fournitures (pièce E-11).

M. Beeching a fixé une réunion avec la fonctionnaire pour le 11 décembre dans le bureau de M^{me} Lois Brown, à Kitchener, mais entre temps il a appris que la fonctionnaire avait contacté M^{me} Joyce Davidson dans un autre district afin de lui poser des questions. Lorsqu'il a appris cela de M^{me} Brown, M. Beeching a consulté la haute direction en vue de renvoyer la fonctionnaire parce que « ça n'allait tout simplement pas marcher ». À la réunion du 11 décembre, M. Beeching a affirmé qu'il lui semblait que M^{me} Brownrigg savait en fait l'autorité de M^{me} Brown en communiquant avec M^{me} Joyce Davidson. Lorsque, à la réunion, il a demandé à M^{me} Brownrigg si elle avait réellement contacté une autre CZR, soit M^{me} Joyce Davidson, la fonctionnaire a eu une réaction de surprise, d'hésitation et de bégaiement. Elle n'a pas nié l'avoir fait, mais elle n'a pas non plus répondu clairement. À ce moment-là, M. Beeching croyait qu'elle avait communiqué avec M^{me} Joyce Davidson. Il a ensuite informé la fonctionnaire qu'à moins qu'elle n'accepte un poste de CR elle serait renvoyée. M^{me} Brownrigg a répondu qu'elle ne voulait pas de ce poste et qu'elle lutterait pour conserver son emploi de CZR.

M. Beeching a reconnu un autre résumé des activités exécutées par la fonctionnaire entre le 28 novembre et le 7 décembre (pièce E-15). Il n'avait pas expressément demandé ce résumé. Le témoin a également reconnu une lettre que la fonctionnaire avait envoyée à M. John Manley, ministre de l'Industrie, à Ottawa, ainsi

qu'une lettre qu'elle avait adressée au député de sa circonscription (Halton), M. Julian Reed (pièce E-16). M. Beeching a reconnu la pièce E-17 comme étant son propre résumé de la réunion qu'il avait tenue avec M^{me} Lois Brown et M^{me} Mary Brownrigg le 29 novembre. En décembre, il lui paraissait évident qu'il aurait à relever M^{me} Brownrigg de ses fonctions de CZR, a-t-il affirmé. Cela ne lui plaisait guère. Celle-ci ne possédait pas toutes les qualités voulues pour remplir les fonctions de CZR et il lui avait accordé toute la latitude qui était possible à l'époque afin de corriger le problème.

En contre-interrogatoire, M. Beeching a reconnu que la fonctionnaire avait eu dix jours de formation officielle, suivis de trois jours d'étude à domicile et de trois réunions avec lui-même et M^{me} Lois Brown. Le témoin se rappelait par ailleurs que la dernière fois où il avait parlé à la fonctionnaire au téléphone concernant la récupération du matériel de recensement celle-ci lui avait dit avoir été traitée injustement. M. Beeching a confirmé que M^{me} Lois Brown lui avait dit qu'il pourrait être nécessaire de faire appel à la GRC pour recouvrer le matériel de recensement.

En ce qui concerne le retard dans la livraison des fournitures de la fonctionnaire, M. Beeching a affirmé que celles-ci auraient été livrées en temps utile. À la question de savoir si M^{me} Brown avait donné de la formation supplémentaire à la fonctionnaire, M. Beeching a répondu qu'elle lui avait accordé du temps supplémentaire; M^{me} Brown avait examiné les cartes avec la fonctionnaire et elle lui avait à une occasion téléphoné sans toutefois pouvoir la joindre. M. Beeching a reconnu qu'à la réunion du 29 novembre il avait dit qu'à ce moment-là il ne songeait pas à mettre fin à l'emploi de la fonctionnaire. Il a ajouté qu'il y avait 12 districts dans la zone de responsabilité de la fonctionnaire et que M^{me} Lois Brown avait choisi une zone que M^{me} Brownrigg devait vérifier et au sujet de laquelle elle devait présenter un rapport. M. Beeching a ajouté qu'il n'y avait pas de poste PM vacant au bureau régional à l'époque des problèmes concernant la fonctionnaire. Il a répété que tant le 29 novembre que le 11 décembre il avait offert à la fonctionnaire un poste de CR et qu'il lui avait dit le 11 décembre que si elle n'acceptait pas un tel poste elle serait renvoyée.

En réinterrogatoire M. Beeching a souligné que, même si la fonctionnaire faisait de l'étude à domicile après la formation, il était entendu qu'elle devait faire avancer

également ses autres tâches. M^e Lafrenière a demandé à M. Beeching s'il était exceptionnel pour M^{me} Lois Brown d'avoir à prendre connaissance du district Hamilton-Wentworth, ce à quoi il a répondu : « Le cas de Mary Brownrigg était exceptionnel. »

J'ai demandé à M. Beeching comment importante était la prise de connaissance de la zone de recensement, ce à quoi il a répondu que c'était l'une des deux priorités les plus importantes parce qu'il y avait eu un manquement à cet égard lors du recensement de 1991. L'autre priorité en tête de liste était l'embauchage et la formation. Lorsque je lui ai demandé, étant donné que M^{me} Brown avait pris connaissance d'une partie de l'un des districts de la fonctionnaire, s'il s'agissait là d'un test pour cette dernière, M. Beeching a affirmé que ce n'était pas un test, que ce travail devait être accompli et que cela faisait partie de la progression normale à vérifier dans le cas de M^{me} Brownrigg. M. Beeching a reconnu une liste de numéros de téléphone pour la région de l'Ontario qui incluait le numéro de M^{me} Cathy McCarthy (pièce E-18); c'était probablement en consultant cette liste que la fonctionnaire avait trouvé le numéro de téléphone de M^{me} McCarthy, a-t-il ajouté.

4. M. Peter Brownrigg, le mari de la fonctionnaire s'estimant lésée, est directeur régional des ventes pour la société Boehringer Ingelheim, dont le siège est à Burlington, en Ontario. Dans son emploi au cours des 22 dernières années, a-t-il expliqué, il a aidé de nombreux médecins à s'établir dans divers endroits et il a donc beaucoup appris au sujet des cartes géographiques et des codes postaux. Selon M. Brownrigg, M^{me} Lois Brown aurait pu donner une bien meilleure formation à M^{me} Brownrigg à propos des problèmes liés à l'interprétation des cartes. Ce n'est pas ainsi que le secteur privé fait sa formation, d'ajouter le témoin; le processus était très nouveau pour sa femme et personne ne peut apprendre de qui que ce soit sans un bon « coaching » et sans mentor. M. Brownrigg a reconnu la pièce G-1, une note qu'il avait envoyée en mars 1966 à M^{me} Francine Cabana, de l'Élément national de la Commission de la Fonction publique du Canada, et qui dit clairement qu'il a parlé à M^{me} Cathy McCarthy à un moment donné en décembre 1995 pour lui demander où étaient les fournitures qui auraient dû être livrées au domicile de son épouse.

M^e Lafrenière s'est opposé à la production de cette pièce et à ce témoignage puisque, lorsque M^{me} McCarthy avait témoigné plus tôt, on ne lui avait pas donné la

chance de répondre à cette preuve. Selon lui, la fonctionnaire aurait dû présenter cet élément de preuve à M^{me} McCarthy en contre-interrogatoire. J'ai noté l'objection de M^e Lafrenière et j'ai également informé la fonctionnaire qu'elle aurait dû présenter cette preuve à M^{me} McCarthy. M^{me} Brownrigg a été quelque peu troublée par cette intervention, car elle n'était pas réellement rompue au processus d'arbitrage.

À propos de son appel à M^{me} Cathy McCarthy, M. Brownrigg a témoigné que c'était elle en fait qui l'avait rappelé à la maison à la suite du message qu'il lui avait laissé. Il a donc conclu qu'elle avait dû entendre quelqu'un à leur domicile à Burlington qui demandait de l'information sur les fournitures et que cette personne était lui. Sa femme ne savait même pas qui était M^{me} Cathy McCarthy à l'époque, d'ajouter le témoin. À propos de la dernière phrase qui figure sur la pièce G-1 et qui dit : [Traduction] « *Cathy a aussi affirmé que le nom de Mary Brownrigg avait été rayé de la liste d'envoi durant la formation et les commentaires inscrits près de son nom étaient maintenant recouverts de liquide correcteur blanc* », M^{me} Brownrigg a déclaré qu'elle n'avait pas demandé à M^{me} Cathy McCarthy si cela était vrai ou non lorsqu'elle était à la barre des témoins pour une raison; cette raison était que la témoin McCarthy avait déjà écrit une lettre niant que cela était vrai. Cette lettre a été admise en preuve par consentement sous la cote G-3. À la question de savoir si M^{me} Cathy McCarthy lui avait dit que le nom de la fonctionnaire avait effectivement été recouvert de liquide correcteur blanc, M. Brownrigg a répondu que oui, c'était le cas. Il a ajouté que d'autres CZR avaient aussi des problèmes de fournitures. M^{me} McCarthy avait été utile, d'ajouter M. Brownrigg, et les fournitures étaient ensuite arrivées.

La fonctionnaire a demandé à son mari s'il avait jamais vu M. Beeching après qu'elle fut licenciée, ce à quoi il a répondu par l'affirmative, en ajoutant que M. Beeching avait été très agréable et plaisant lorsqu'il l'avait rencontré un jour à Toronto.

M^e Lafrenière s'est opposé de nouveau puisque la fonctionnaire aurait dû poser cette question à M. Beeching quand il était à la barre. Au cas où M^e Lafrenière voudrait rappeler M. Beeching comme témoin, ce dernier a quitté la salle à ce moment-ci des procédures.

M. Brownrigg a reconnu une note de service qu'il a écrite après sa réunion avec M. Beeching en janvier 1996 (pièce G-2). Il a témoigné avoir pris des notes durant et après la réunion, et qu'il s'était présenté à cette réunion tout à fait préparé.

M^e Lafrenière est intervenu de nouveau et a demandé s'il était possible de produire ces notes manuscrites à l'audience. M. Brownrigg a répondu qu'il ne les avait plus.

M. Brownrigg a ajouté que son épouse avait travaillé jour et nuit après sa formation, et qu'il ne l'avait jamais vue ainsi. Elle a en fait pris des médicaments et ils se sont parfois disputés pour la première fois en 25 ans de mariage à propos des longues heures qu'elle mettait depuis qu'elle avait récemment terminé sa formation de CZR. M. Brownrigg a ajouté qu'en plus de 20 ans il avait élaboré de nombreux processus d'entrevue et qu'il travaillait lui aussi les fins de semaine.

En contre-interrogatoire, M. Brownrigg a témoigné qu'il avait préparé les notes concernant sa réunion avec M. Beeching (pièce G-2) en mars 1996. À la question de savoir s'il avait pris des notes durant leur entretien il a répondu non, seulement après avoir quitté la réunion. Il avait jeté ses propres notes originales. Il a en outre reconnu avoir dit à sa femme qu'elle devrait commencer à tout consigner ce qui se passait concernant son cas. M. Brownrigg a reconnu que la pièce G-2 était sa version de sa réunion avec M. Beeching qu'il avait rédigée pour l'agent négociateur. Il était calme quand il a rédigé ces notes et les faits étaient très clairs dans son esprit. Leur rencontre a duré une dizaine de minutes. M^e Lafrenière lui a demandé s'il avait soulevé avec M. Beeching l'incompatibilité de caractères entre sa femme et M^{me} Lois Brown qu'il mentionne dans la pièce G-2. Le témoin a répondu par la négative. À leur rencontre, M. Beeching n'a eu que de bonnes choses à dire au sujet de M^{me} Brown.

M. Brownrigg était d'avis que sa femme avait fait l'objet d'un licenciement détourné, opinion qu'il avait fondée sur ce que celle-ci lui avait raconté. Il a souligné de nouveau qu'il avait parlé à M^{me} Cathy McCarthy après avoir parlé à un certain nombre de personnes dont le nom figurait sur la liste du personnel (pièce E-18), et que c'est M^{me} McCarthy qui l'a rappelé. Il a admis que peut-être il avait parlé à une certaine Cathy MacKinnon, au lieu de Cathy McCarthy, dont le nom figure aussi sur la liste à titre de gestionnaire de la logistique, à l'entrepôt. Qu'il ait parlé à l'une ou à l'autre, il fallait que ce soit la bonne personne puisqu'elle savait que Grand & Toy était le

fournisseur du matériel de recensement et où, à Burlington, on pouvait se procurer certaines de ces fournitures. M. Brownrigg a ajouté que M^{me} Brown ne semblait pas aimer son épouse et qu'elle ne l'avait pas aidée comme il faut dans sa formation.

Lorsque M^e Lafrenière lui a demandé si, durant son entretien, il avait dit à M. Beeching comment mal on avait traité sa femme, M. Brownrigg n'a pas pu se rappeler avoir dit cela. À la question de savoir s'il avait affirmé que ce qui était fait était fait, il n'a pas pu se rappeler avoir dit cela non plus. Il ne pouvait se souvenir non plus s'il avait demandé à M. Beeching comment il avait pu laisser une telle situation se produire. M. Brownrigg ne se rappelait pas non plus si M. Beeching avait dit être désolé que les choses ne marchent pas. Il n'a pas pu se rappeler non plus s'il avait dit à M. Beeching que le travail de recensement était une expérience de courte durée, mais il se souvient que celui-ci a dit que M^{me} Lois Brown avait une très bonne expérience en recensement. M. Brownrigg a ajouté qu'il avait rédigé de son mieux les notes concernant sa rencontre avec M. Beeching (pièce G-2), notes portant sur les cinq points qu'il a soulevés avec lui à ce moment-là. M. Brownrigg n'a pu se rappeler non plus s'il avait dit à M. Beeching que M^{me} Brown avait une dent contre sa femme dès le départ. Il ne se souvenait pas s'il avait dit que c'était une décision grave à prendre avant Noël. M. Brownrigg a par ailleurs nié avoir demandé à M. Beeching quelles étaient les chances que sa femme puisse travailler dans une autre zone à titre de CZR, et il a également nié avoir demandé à M. Beeching si elle pouvait obtenir un poste de CR. Le témoin ne se souvenait pas si M. Beeching lui avait dit qu'on avait à deux reprises offert un poste de CR à sa femme. M. Brownrigg a en outre témoigné qu'il avait assisté à une réunion tenue dans le cadre de la procédure de règlement des griefs avec M^{me} Marlene Levine, directrice générale des Opérations régionales, à Statistique Canada, au nom de son épouse. Il a nié avoir affirmé à cette réunion que ce n'était pas très intelligent de la part de M. Beeching de laisser quelqu'un prendre des notes durant une réunion.

En réinterrogatoire, à la question de savoir si sa femme lui avait jamais dit que M. Beeching avait offert à celle-ci un poste de CR et qu'elle l'avait refusé, M. Brownrigg a répondu : « Non. »

5. M^{me} Mary Brownrigg a reconnu la pièce G-4 comme étant la réponse à son grief, datée du 17 mai 1996, qu'elle avait reçue de M^{me} Marlene Levine. Elle a aussi reconnu

la pièce G-5, une note qu'elle avait elle-même rédigée en réponse à la lettre de M^{me} Marlene Levine.

La fonctionnaire s'estimant lésée a admis qu'elle savait qu'elle était en difficulté dans son emploi et qu'elle devait faire plus que ce qu'on lui demandait pour prouver qu'elle pouvait accomplir le travail. L'incompatibilité de caractères avec M^{me} Lois Brown était le problème véritable, a-t-elle dit.

À propos de la pièce G-5, numéro 5, qui dit : [Traduction] « *On n'a jamais offert officiellement à Mary un autre poste, ni verbalement ni par écrit [...]* », la fonctionnaire a admis que le 29 novembre était la première fois en fait qu'on lui avait offert un poste de CR. Dans sa lettre (pièce G-4), cependant, M^{me} Levine est dans l'erreur lorsqu'elle affirme qu'elle a refusé un poste de CR, d'ajouter M^{me} Brownrigg. Ce qu'elle a répondu, c'est qu'elle y penserait. À la réunion du 11 décembre avec M^{me} Brown et M. Beeching, par ailleurs, elle a abordé la possibilité d'obtenir un poste de CR, mais ni l'un ni l'autre des superviseurs n'a répondu. M^e Lafrenière a signalé que la fonctionnaire, dans le résumé qu'elle avait fait de sa rencontre du 29 novembre, au paragraphe 4 de la page 2 (pièce E-14), mentionne également le fait qu'on lui a demandé de songer à accepter le poste de CR.

M^{me} Brownrigg savait qu'elle acceptait une affectation de courte durée; elle estime avoir fait tout son possible durant la formation et à l'aide de son manuel, et elle avait l'impression de devoir constamment faire ses preuves à M^{me} Lois Brown. Elle commençait une tâche, puis on lui disait de mettre cela de côté et de prendre connaissance de sa zone de recensement, ce qu'elle ne trouvait pas difficile à faire.

Durant le jeu de rôle, a-t-elle expliqué, elle avait interrogé une candidate qui voulait continuer à jouer au bingo, à aller au chalet et à jouer au bridge, mais qui était prête à laisser tomber le bridge et à ne pas aller au chalet les fins de semaine. C'est pourquoi la fonctionnaire a retenu sa candidature pour un poste de CR.

M^{me} Brownrigg a par ailleurs fait remarquer qu'en réalité il y avait une liste politique de candidats que les CZR devaient épuiser avant de considérer d'autres candidats pour les postes; de plus, certains des CZR avaient déjà des limites qui leur avaient été clairement désignées. Selon M^{me} Brownrigg, l'exercice qu'ils ont fait sur le

terrain durant la formation n'était pas vraiment un bon exercice et convenait davantage à un poste de CR.

La carte avec laquelle elle devait travailler était énorme et il n'était pas facile de la consulter. Elle avait essayé d'obtenir plus d'information cartographique à Waterdown, mais elle savait qu'il lui fallait sortir et aller elle-même prendre connaissance du secteur. Elle est allée à un logement collectif trois fois, à un camp de nudistes, et elle a eu de la difficulté à obtenir des renseignements sur la place. Elle a convenu qu'elle avait manqué certains secteurs pendant sa prise de connaissance de la zone, mais elle comptait rectifier les choses en faisant les vérifications voulues avec un CZR d'une zone adjacente. « J'étais prise de panique et je cherchais à garder un emploi que je voulais », d'ajouter la fonctionnaire. Elle s'est « embourbée dans une partie du test de M^{me} Brown et de M. Beeching concernant la prise de connaissance de Hamilton-Wentworth ». En fait, elle avait signalé sur la carte des choses que M^{me} Brown n'avait pas elle-même repérées quand elle avait fait la même prise de connaissance. M^{me} Brownrigg a dit avoir été obligée de s'acquitter de cette prise de connaissance en quelques jours à peine, tandis que d'autres CZR avaient eu deux mois pour faire la leur.

M^{me} Brownrigg a obtenu gratuitement un local de formation à l'hôtel de ville de Burlington, et elle a demandé du papier à en-tête de M^{me} Brown mais ne l'a jamais reçu. À son avis, il aurait été possible de régler tout ce gâchis à tout moment. M^{me} Lois Brown ne lui a pas accordé une minute de formation supplémentaire et la fonctionnaire voulait simplement qu'on la laisse tranquille. Le dimanche 10 décembre, elle était un peu perdue, alors elle a téléphoné à M^{me} Joyce Davidson, qui était chef d'un district de recensement voisin. M^{me} Davidson a été très gentille avec elle.

M^{me} Brownrigg a déclaré que M. Beeching appuyait M^{me} Lois Brown, mais qu'il n'y avait à l'audience personne d'autre qui la soutenait elle et qui avait déjà travaillé avec elle. M^{me} Brown, a-t-elle dit, ne traite pas les gens comme il faut et ne connaît pas bien son travail. On l'a prévenu que si elle poursuivait l'affaire il pourrait y avoir une « tache noire » à son dossier, mais elle tenait à raconter son côté de l'histoire. Tout le processus avait été malheureux, avait été accaparant, avait coûté cher, l'avait beaucoup bouleversée et humiliée, et M^{me} Lois Brown ne lui a jamais montré comment

mieux accomplir son travail. M^{me} Brownrigg a produit en preuve la pièce G-6, une lettre en date du 9 décembre 1995 adressée à M. Beeching qu'elle ne lui a jamais envoyée. Elle s'est dite désolée par toute cette affaire, qu'elle aurait peut-être pu approcher autrement, a-t-elle avoué, mais elle n'a jamais refusé catégoriquement un poste de CR.

En contre-interrogatoire, la fonctionnaire a admis qu'à la réunion du 29 novembre M. Beeching et M^{me} Brown lui avaient dit qu'ils étaient préoccupés par sa prise de connaissance de sa zone de recensement. Elle se savait sur la sellette, mais M^{me} Brown ne lui a jamais dit sur quoi allait réellement porter la réunion du 29 novembre. M^{me} Brownrigg a reconnu avoir préparé la pièce E-13, un résumé de ses activités depuis le vendredi 24 novembre, avant la réunion du 29 novembre.

La fonctionnaire a admis que, en dépit du fait que toutes ses fournitures n'avaient pas été livrées, on lui avait donné la permission d'en acheter localement au magasin Grand & Toy de Burlington. À la question de savoir si elle aurait pu accomplir son travail à ce moment-là avec les fournitures qu'elle avait en main, elle a répondu : « Absolument. » M^{me} Brownrigg a convenu qu'il était déplacé pour elle de communiquer directement avec M^{me} Cathy McCarthy, ou, comme elle l'a rappelé, que son mari téléphone à M^{me} McCarthy. Elle cherchait simplement à régler un problème d'approvisionnement.

M^{me} Brownrigg a en outre convenu que sa surveillante avait tout le pouvoir voulu pour diriger son travail et que celle-ci pouvait lui demander de faire certaines choses par souci d'efficacité. La fonctionnaire a reconnu que cela était vrai en théorie, mais qu'en pratique ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Elle a reconnu qu'il y avait incompatibilité de caractères entre elle et M^{me} Lois Brown, mais à son avis ce n'était pas elle-même qui était la source du problème. M^{me} Brownrigg a ajouté qu'elle avait l'impression de ne pas avoir été à la hauteur des attentes de M^{me} Brown dès leur première rencontre. M^{me} Brownrigg et M. Beeching n'avaient pas d'incompatibilité de caractères.

La fonctionnaire a affirmé qu'elle n'aurait pu efficacement prendre connaissance du secteur rural de Hamilton-Wentworth aussi rapidement que M^{me} Brown lui avait demandé de le faire. À son avis, elle avait jusqu'au 9 février 1996, soit le délai qu'on avait donné aux autres CZR pour qu'ils prennent connaissance de leur secteur. À propos de la pièce G-4, la lettre de M^{me} Levine, la fonctionnaire a

déclaré qu'on lui avait demandé de manière officieuse seulement si elle considérerait un poste de CR. Elle ne l'a jamais accepté. Elle a nié que, à sa dernière réunion avec M. Beeching le 11 décembre, ce dernier ou M^{me} Brown lui ait offert de nouveau un poste de CR. Elle a répété avoir elle-même abordé cette possibilité, mais que ni M. Beeching ni M^{me} Brown n'avait répondu. La témoin a en outre déclaré qu'elle n'avait pas été impolie avec M^{me} Cathy McCarthy, mais qu'elle s'était peut-être montrée sèche à son égard.

Lorsque M^e Lafrenière lui a demandé ce qu'elle voulait dire par être « prise de panique », la fonctionnaire a répondu qu'elle n'était pas dépassée par son emploi mais qu'elle avait l'impression que son poste était en péril. Elle a reconnu, toutefois, qu'elle n'avait pas demandé de formation supplémentaire parce qu'elle ne voulait pas que M^{me} Lois Brown la harcèle davantage. À la question de savoir si, lorsqu'elle a téléphoné à M^{me} Joyce Davidson le dimanche 10 décembre elle se trouvait en fait à défier l'autorité de sa supérieure immédiate, M^{me} Brown, la témoin a répondu : « Oui, c'est vrai. »

M^e Lafrenière a demandé à M^{me} Brownrigg de préciser si son représentant syndical, à la réunion du 7 mai 1996 avec M^{me} Marlene Levine (pièce G-4), n'avait pas demandé une indemnisation plutôt que la réintégration. La fonctionnaire a répondu : « Oui, c'est peut-être le cas, et cela aurait plus de sens pour elle de demander cela puisque le poste au recensement, à ce moment-là, était presque terminé. »

À ce moment-ci des procédures, les deux parties ont convenu que je m'attache uniquement à la partie du redressement concernant la perte de salaire et d'avantages sociaux, conformément à la réunion qui avait eu lieu avec M^{me} Levine et à la lettre subséquente de celle-ci (pièce G-4). Je ne retiendrai donc pas la demande de réintégration.

M^e Lafrenière a rappelé à la barre des témoins M. David Beeching pour qu'il apporte des précisions au sujet de sa rencontre avec M. Brownrigg. Selon M. Beeching, ils se seraient rencontrés vers la mi-décembre 1995, pendant environ 25 minutes, après la date où il a été mis fin à l'emploi de la fonctionnaire. Il a pris des notes manuscrites immédiatement à la fin de leur rencontre (pièce E-19). À propos de la pièce E-19, pages 5 et 6, le témoin a précisé que M. Brownrigg avait en fait demandé s'il y avait des chances que sa femme puisse travailler au recensement dans une autre

zone à titre de CZR. Celui-ci avait également demandé s'il était possible pour sa femme d'obtenir un poste de commissaire au recensement (CR) également. M. Beeching a expliqué à M. Brownrigg à ce moment-là qu'il avait offert un poste de CR à la fonctionnaire à leur réunion du 29 novembre à Toronto, ainsi qu'à la réunion du 11 décembre qui avait eu lieu à Kitchener avant son renvoi. M. Beeching a noté dans la pièce E-19 (page 6) que M. Brownrigg semblait étonné de cela et avait marmotté qu'il n'était pas au courant. À la question de savoir si M. Brownrigg avait pris des notes durant la réunion, M. Beeching a répondu : « Non. »

En contre-interrogatoire, M. Beeching a signalé que le niveau de l'emploi de CR que M^{me} Brownrigg aurait éventuellement occupé n'avait jamais été discuté avec celle-ci.

Après avoir obtenu le consentement voulu, M^e Lafrenière a produit en preuve sous la cote G-7 quelques notes dactylographiées écrites par M. Beeching au sujet de la réunion qu'il avait eue le 11 décembre 1995 avec la fonctionnaire s'estimant lésée et M^{me} Lois Brown. On n'y trouve aucune mention d'un poste de CR.

Argumentation de l'employeur

Selon M^e Lafrenière, la norme qui s'applique à la décision de l'employeur de mettre fin à l'emploi d'un employé en stage probatoire telle qu'elle est définie par Brown et Beatty dans *Canadian Labour Arbitration* (pièce E-3) est de savoir si l'employeur a agi de façon arbitraire ou discriminatoire, ou s'il a fait preuve de mauvaise foi à l'endroit de la fonctionnaire. La question de crédibilité, soutient-il, est également très importante en l'espèce. Selon l'avocat, le témoignage de M. Brownrigg a été au mieux hésitant et au pire déroutant, puisque celui-ci n'a pas voulu admettre de nombreux faits en répondant : « Je ne me rappelle pas. » M^e Lafrenière me rappelle que M. Brownrigg a initialement affirmé avoir pris des notes durant sa rencontre avec M. Beeching, puis il a changé d'idée et déclaré qu'il les avait prises après. Il me rappelle en outre que M. Brownrigg a dit à sa femme de prendre des notes concernant ses diverses réunions, mais qu'il n'avait pas ses notes aujourd'hui, spécialement à la lumière du fait qu'il allait contredire M. Beeching.

L'avocat se reporte en outre aux notes de M. Beeching (pièce E-19, page 6) qui indiquent que la possibilité d'un poste CR avait été offerte à la fonctionnaire le

29 novembre à Toronto et le 11 décembre à Kitchener. Il me rappelle que M^{me} Brown a confirmé ce fait. Il soutient que je dois également douter du fait que la fonctionnaire a témoigné n'avoir jamais eu l'option d'accepter un poste de CR le 11 décembre; par ailleurs, dans son propre témoignage concernant la pièce G-5, numéro 5, la fonctionnaire s'est ravisée en déclarant qu'on ne lui avait jamais officiellement offert un autre emploi. En ce qui concerne l'allégation selon laquelle la fonctionnaire avait été harcelée par M^{me} Brown, M^e Lafrenière me rappelle que la fonctionnaire avait besoin de direction, qu'elle a admis avoir été « prise de panique » et ne pas avoir suffisamment de formation. Il me rappelle que la fonctionnaire a insisté pour qu'on la laisse tranquille, qu'elle n'a pas demandé d'aide, mais que l'employeur devait s'assurer qu'elle s'acquittait de ses responsabilités et de ses tâches convenablement. Par ailleurs, d'ajouter l'avocat, la fonctionnaire n'a pas sérieusement contesté le témoignage de M^{me} Lois Brown. À propos du fait que M^{me} Brown, à l'insu de la fonctionnaire, a parcouru une partie du secteur Hamilton-Wentworth dans le contexte de l'exercice de prise de connaissance, M^e Lafrenière fait valoir que cela devait être fait afin d'évaluer les capacités de la fonctionnaire, qui mettait de côté la prise de connaissance de sa zone de recensement, à l'exception des secteurs qu'elle connaissait très bien dans Burlington et aux environs. M^e Lafrenière fait remarquer que M^{me} Brown et M. Beeching ont eu des réunions importantes avec la fonctionnaire afin de lui signaler ses lacunes et de rectifier ce que la direction considérait comme des problèmes graves. Le 8 décembre, me rappelle l'avocat, M^{me} Brown a demandé à la fonctionnaire de respecter la filière hiérarchique et lui a offert son aide. Or deux jours plus tard, le 10 décembre, la fonctionnaire a téléphoné à un chef d'une zone adjacente, M^{me} Joyce Davidson, passant outre une fois de plus et de façon flagrante à la chaîne de commandement aux yeux de M^{me} Brown.

En ce qui concerne la pièce G-4, la lettre de M^{me} Marlene Levine, M^e Lafrenière soutient que M^{me} Brownrigg n'a pas compris l'essentiel de ce qui s'était passé à la réunion avec M^{me} Levine, puisqu'il a été conclu à l'issue de la réunion que la fonctionnaire ne voulait plus être réintégrée à son ancien poste mais réclamait uniquement un dédommagement financier. L'avocat maintient que cela prouve que la fonctionnaire ne pouvait tenir des notes claires en vue de coordonner les faits et qu'elle ne faisait que dénaturer les faits. Il conclut d'autre part que M. Brownrigg n'est pas un témoin crédible. Selon M^e Lafrenière, M^{me} McCarthy a été une bonne témoin et n'avait aucun intérêt à mentir devant moi. L'avocat maintient que M. Brownrigg avait

en réalité fait des déclarations à M. Beeching (pièce E-19), mais que lorsqu'il en a été fait lecture devant lui à l'audience, soit qu'il les niait, soit qu'il ne s'en souvenait pas.

En conclusion, M^e Lafrenière soutient que l'employeur avait des raisons valables de faire ce qu'il devait faire, que le temps était un facteur important dans le contexte du recensement et que la tâche d'un CZR était au-delà des capacités de M^{me} Brownrigg. Cette dernière n'a pas tenu compte du problème de la prise de connaissance de la zone de recensement auquel on accordait une haute priorité pour le recensement de 1996, et ses conflits avec M^{me} Brown étaient irréconciliables. M^e Lafrenière me demande de rejeter le grief.

Argumentation de la fonctionnaire

M^{me} Brownrigg affirme qu'elle était prête à faire plus qu'un travail adéquat en tant que chef de zone de recensement (CZR), mais qu'elle a manqué de direction et qu'on ne lui avait pas donné de formation supplémentaire. Par exemple, puisqu'on ne lui a jamais montré comment utiliser le télécopieur qui allait lui être envoyé, elle n'a jamais pris la peine de relancer qui que ce soit à ce propos. Durant leur formation à Toronto, a-t-elle dit, il n'y avait jamais eu de véritable exercice sur le terrain. Pour ce qui est du fait qu'elle voulait être laissée tranquille, cela a été rapporté hors contexte puisqu'elle n'a jamais dit à M^{me} Brown de la laisser tranquille. Elle voulait simplement être traitée comme les autres CZR. Elle me rappelle qu'on lui a donné un test à exécuter par rapport à la prise de connaissance de Hamilton-Wentworth, ce que les autres CZR n'ont pas eu à faire. Par conséquent, dit-elle, il n'y avait pas de point de référence auquel comparer son travail.

M^{me} Brownrigg soutient qu'un grave problème de crédibilité se pose concernant le fait qu'on lui aurait offert comme autre emploi un poste de commissaire au recensement (CR). Elle se reporte à la pièce G-7, les notes qu'a prises M. Beeching après la réunion du 11 décembre 1995, et signale qu'il n'y est nullement fait mention d'un poste de CR qui lui aurait été offert. La fonctionnaire a fait remarquer que M^{me} Brown avait ajouté des tâches à sa charge de travail et qu'elle avait fait des choses que personne n'avait encore vues.

En ce qui a trait au jeu de rôle, M^{me} Brownrigg estime qu'il est ridicule de s'y reporter puisqu'elle savait ce que faisait un CR. On ne lui a pas donné la chance d'être

mieux formée et, sur les dix jours ouvrables qui ont suivi sa formation, elle a dû prendre du temps pour faire son étude à domicile, pour téléphoner aux candidats CR figurant sur la liste « politique » et pour se rendre à Toronto assister à la réunion du 29 novembre ainsi qu'à Kitchener afin d'assister à une autre réunion le 11 décembre. En gros, M^{me} Brownrigg conclut que toute la situation était malheureuse et que, dès le départ, elle n'a pas reçu la direction qu'elle aurait dû recevoir parce qu'elle et M^{me} Brown ne se sont jamais bien entendues.

Décision

Je signale au départ que, en raison du décret d'exclusion C.P. 1995-466 (pièce E-1) concernant les personnes nommées pour travailler au recensement de la population de 1996, l'employeur n'a pas contesté ma compétence pour instruire ce grief ayant trait à un renvoi en cours de stage.

Dans une affaire de ce genre, le plus souvent il est très difficile pour le ou la fonctionnaire de se représenter lui-même/elle-même sans l'assistance d'un agent négociateur ou d'un avocat. M^{me} Brownrigg a accompli un travail raisonnable et courageux dans les circonstances; cependant, je ne puis faire droit à son grief pour les motifs suivants.

Le contexte plus général auquel je dois m'attacher et que M^e Lafrenière a décrit en se reportant à l'ouvrage *Canadian Labour Arbitration*, de MM. Brown et Beatty, à la page 7:210, est effectivement de déterminer si l'employeur, lorsqu'il a évalué les qualités de M^{me} Brownrigg, a agi de façon arbitraire ou discriminatoire ou s'il a fait preuve de mauvaise foi, compte tenu de l'obligation générale d'équité qui s'appliquait dans les circonstances d'une période de préparation au recensement. Il ne me revient pas de remettre en question les motifs invoqués par l'employeur pour mettre un terme à l'emploi d'une durée déterminée de la fonctionnaire, mais de déterminer si cette décision a été prise en respectant les critères susmentionnés.

Une fois que la fonctionnaire a été sélectionnée à titre de CZR en novembre 1995, l'horloge du chef de zone de recensement a commencé à tourner assez rapidement puisqu'il y avait une charge de travail intense concernant la préparation du jour du recensement, qui avait lieu le 14 mai 1996. Il n'y avait en effet pas

beaucoup de place pour les erreurs, les retards ou l'hésitation de la part des CZR durant la période qui menait jusqu'au jour de recensement.

Qu'il y ait eu incompatibilité de caractères ou non entre la fonctionnaire et sa surveillante, le fait demeure que dès le début de la période de formation M^{me} Brown a eu des réserves à propos de la capacité de la fonctionnaire de faire le saut du poste de CR qu'elle avait occupé en 1991 à celui de CZR en 1995-1996 avec la responsabilité globale des districts de recensement. Les deux principales sources d'inquiétude de M^{me} Brown, concernant notamment la capacité de Mme Brownrigg de mener une entrevue et de prendre connaissance de sa zone de recensement, ont peut-être été allumées et alimentées par des préoccupations moins importantes telles que : le fait que M^{me} Brown n'a pu trouver le numéro de téléphone et l'adresse de la fonctionnaire du mois de juillet au mois de septembre 1995; le fait que la fonctionnaire ne logeait pas avec les autres stagiaires, en dépit du fait qu'on lui avait donné la permission de s'héberger ailleurs; le fait qu'elle posait des questions détaillées qui étaient peut-être sans importance durant la formation; ou encore le fait que la fonctionnaire s'en faisait trop au sujet de ses fournitures qui n'arrivaient pas et qu'elle soit passée outre à la chaîne de commandement pour savoir où étaient ses fournitures, à plus forte raison puisqu'elle a admis qu'elle aurait pu accomplir son travail à ce moment-là sans avoir en main toutes les fournitures de Grand & Toy.

Bien que j'aie certaines réserves à propos de la décision de M^{me} Brown d'insister pour que la fonctionnaire prenne immédiatement connaissance du secteur Hamilton-Wentworth, à la lumière du fait que les autres CZR avaient jusqu'en février 1996 pour s'acquitter de cette tâche, je ne crois pas que ce « test », tel que je l'ai appelé, ait été fait arbitrairement ou de mauvaise foi. En tant que surveillante, M^{me} Brown craignait que la fonctionnaire ne réussisse pas, pour ainsi dire; par conséquent, elle a demandé à M^{me} Brownrigg d'interrompre tout ce qu'elle faisait, de passer à l'étape de la prise de connaissance, et de faire ce travail en quatre jours. Or le travail n'a pas été fait à la satisfaction de M^{me} Brown, dont M. Beeching a grandement vanté les capacités en matière de gestion de recensement. Son inquiétude a donc grandi. Une conversation téléphonique et des réunions ont eu lieu entre M^{me} Brown et la fonctionnaire non seulement pour faire le point sur le travail de cette dernière, mais aussi pour l'aviser qu'il ne fallait pas passer outre à la chaîne de commandement. De son propre aveu, M^{me} Brownrigg savait qu'elle était sur la sellette, et elle a en fait été

« prise de panique », pour reprendre ses propres paroles, ce qui a nui non seulement à son rendement mais aussi à sa vie familiale.

Après avoir examiné toute la preuve, je ne crois pas qu'il soit utile que je porte un jugement sur qui a pu dire quoi et à qui et dans quelles circonstances, en ce qui a trait aux témoignages contradictoires que j'ai entendus à propos de la livraison tardive des fournitures de Grand & Toy. Ce que je crois, par contre, c'est qu'on a offert un poste de CR à M^{me} Brownrigg, ce qui est confirmé par les notes manuscrites originales que M. Beeching a prises de sa réunion avec la fonctionnaire (pièce E-19). Avec du recul, si, en décembre 1995, la fonctionnaire avait pris le temps d'examiner l'ensemble de sa situation en tant que CZR, elle aurait probablement fait mieux d'accepter le poste de CR, qu'elle avait déjà occupé en 1991.

Je suis d'accord avec la fonctionnaire, que j'estime être une personne très honorable, qu'elle a exécuté de nombreuses fonctions utiles dans son rôle de CZR, par exemple, obtenir de l'espace de bureau gratuitement. Cependant, les préoccupations de l'employeur concernant ses lacunes face à l'ensemble de ses fonctions ont fini par être les facteurs déterminants qui ont mené à la décision de mettre fin à son emploi en tant que CZR. Je ne crois pas que cette décision ait été prise de mauvaise foi ou de façon arbitraire. De plus, l'employeur a traité la fonctionnaire justement en lui offrant un poste de CR.

Pour tous ces motifs, le grief est rejeté.

**J. Barry Turner,
commissaire**

OTTAWA, le 4 juin 1997.

Traduction certifiée conforme

Serge Lareau